



Questions Diverses

> Conseil Municipal du 22 septembre 2021



Questions Diverses - RAPPEL

Article 5 – Questions orales

Article L. 2121-19 CGCT : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune et portant sur des sujets d'intérêt général (...).

Ces questions portent sur des sujets d'intérêt général non-inscrits à l'ordre du jour. Elles doivent être adressées au maire par courrier ou courriel 48 heures avant la séance du conseil municipal. Elles doivent être rédigées clairement. Le maire ou l'adjoint concerné répond à ces questions mais celles-ci ne donnent pas lieu à débat.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions communales concernées ou peut se réserver la possibilité de répondre ultérieurement par écrit.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé et modifié par délibération du 01 mars 2021

PRÉAMBULE

Selon l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal adopte son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation

Depuis mars 2020, il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante. Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

Les dispositions suivantes doivent obligatoirement y figurer :

- les modalités de consultation des projets de contrats de délégation de service public et des marchés publics par les conseillers municipaux (article L 2121-12 alinéa 2 du CGCT) ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales formulées par les conseillers municipaux en cours de séance (article L 2121-19 du CGCT) ;
- les modalités du droit d'expression des élus municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information municipaux diffusés par la Commune (article L 2121-27-1).

Le conseil municipal définit librement le contenu du règlement intérieur dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Selon l'article L 2121-8 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (articles 123 et 82) dans les communes de 1 000 habitants et plus, le présent règlement intérieur continuera à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Le présent règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal administratif.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Lors du rattachement de la CCLB à l'agglo d'Agen, il avait été repris tout le matériel appartenant la CCLB : Niveleuse, camion, rouleau compresseur... Ce matériel avait été acheté afin de réaliser à moindre frais l'entretien de nos voiries. Nous voyons, dans l'ordre du jour du bureau d'agglo du 2 septembre que nous devons payer 35 262 € pour l'entretien effectué par l'agglo. Pouvons-nous avoir plus d'information en particulier est-ce que ces travaux ont été demandés par la commune ? Si c'est le cas, étais-tu au courant de la refacturation ? Est-ce que ce montant était budgété ?

VOIRIE

- Tout comme le bureau de l'Agglomération d'Agen du 2 septembre, cette dépense a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021.
- Il s'agit de l'entretien annuel sur les voies communales restant à la charge de la Commune.
- Cette dépense est prévue comme chaque année au budget à l'article 615231.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Lors du conseil municipal du 15 avril, la question suivante était posée. « Depuis le dernier conseil municipal du 01 mars, aucune amélioration n'a été remarquée concernant le stationnement dans le village. Nous proposons de limiter le temps de stationnement pour les places devant la Mairie et nos commerces. » Ta réponse : « Cette problématique est confiée à la Commission Infrastructure & Mobilités pour analyse et proposition d'un plan d'actions. » Cela fait donc 6 mois de plus que nous attendons que la commission Adhoc se réunisse pour se positionner et faire avancer ce dossier. Peux-tu nous donner une date ou un engagement ?

.Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

VOIRIE

➤ Questions redondantes et déjà traitées

Goupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

Depuis le conseil municipal du 01 mars, aucune amélioration n'a été remarquée concernant le stationnement dans le village. Nous proposons de limiter le temps de stationnement pour les places devant la Mairie et nos commerces. Il était prévu que ce sujet soit abordé lors d'une commission infrastructure et mobilité. Pourquoi aucune commission voirie et urbanisme n'a été convoquée au cours de ces 6 derniers mois ?

Goupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Certaines commissions ne se sont pas réunies depuis plus de 6 mois. C'est notre seule source d'information. Est-il possible de programmer ?

> Question posée par mail le jeudi 8 juillet 2021 à 21 h 40

VOIRIE

- Les places devant la mairie ont été attribuées à l'épicerie du village pour agrandir sa terrasse.
- Il n'y a pas de plaintes d'administrés pour un problème de stationnement.
- La proposition de limiter le temps de stationnement vous a été faite par Monsieur le Maire en réponse à un mail de Madame Laura Labat.
- Cette solution sera étudiée lors d'une commission communale
- Une réponse a déjà été apporté sur la question concernant l'absence de réunion des commissions.

COMMISSIONS COMMUNALES

- Le fonctionnement des commissions communales est libre et aucune réunion ne peut être imposée,

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Le samedi, les véhicules se garent comme ils le peuvent autour du stade. Cela génère une situation dangereuse. Un mail dans ce sens a déjà été fait et la situation reste la même. Les riverains se plaignent régulièrement. Faut-il attendre un accident pour trouver une solution ?

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

VOIRIE

- La circulation et le stationnement sont des problèmes récurrents sur l'ensemble de la commune.
- Des rappels ont été faits au président de l'Association qui utilise le terrain pour sensibiliser les parents et les inciter à se garer à la salle des fêtes.
-
- Le problème est également rencontré devant les écoles. Ces problèmes sont signalés à la gendarmerie.



Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Suite aux inondations du 8 septembre, des routes communales sont toujours dangereuses. Pas de panneaux, gravas dans les virages, trous dans la chaussée. La sécurité doit être une priorité. La sécurité doit rester la priorité des services techniques avant même le maintien de la 3ème fleur. Est-il possible de faire faire en urgence un minimum d'entretien par nos services techniques

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

VOIRIE

- Les services techniques ont été mobilisés le soir du 8 septembre pour sécuriser en urgence les routes communales
- Les travaux de voirie restent à la charge des services de l'Agglomération d'Agen, car les services techniques communaux ne sont pas équipés.
- Les points sensibles ou à améliorer peuvent faire l'objet d'un signalement auprès du secrétariat de Mairie qui transmettra au service Voirie.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Peut-on être informé des différents mouvements de personnel depuis ces derniers mois ?
- Quels sont les changements apportés dans les contrats des agents non titulaires : horaires, tâches ?

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

PERSONNEL COMMUNAL

- Pas de mouvement dans le personnel titulaire
- Pour le personnel non titulaire, les contrats sont confiés au Service Renfort du Centre de Gestion qui en assure la gestion.
- Les horaires et les tâches sont variables selon les mesures applicables durant la crise sanitaire , les absences et retour du personnel titulaire.
- Le Conseil Municipal a la compétence pour créer les emplois comme le prévoit la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et ensuite le maire se charge du recrutement.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

- Avons-nous des nouvelles sur un éventuel retour de l'ATSEM ?

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

PERSONNEL COMMUNAL

- Pas de commentaire sur un dossier en cours.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Est-il possible de faire passer à nos personnels des écoles non diplômés le BAFA ?

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

PERSONNEL COMMUNAL

- Un plan de formation en cours
- Exemple de formations déjà effectuées par les agents :

Devenir sauveteuse/sauveteur secouriste au travail

Les alternatives à la punition

La communication avec l'enfant

- Oui il est possible de rajouter la formation BAFA en concertation avec l'agent au moment de l'entretien annuel.
- Il sera nécessaire que les tâches des agents soient en rapport avec l'animation.
- Il faut également intégrer ce plan de formation dans les lignes directrices de gestion et prévoir ce coût lors des futurs budgets.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Le budget évolue et c'est normal. Pour acter cette évolution, est-il prévu une décision modificative conformément à la réglementation ?

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

BUDGET COMMUNAL

- Le budget communal voté par la majorité le 15 avril 2021 est respecté et malgré les évolutions, les dépenses et les recettes restent maîtrisées.
- Il n'y a à l'heure actuelle aucun dépassement de crédits nécessitant une décision modificative.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Toutes les manifestations de cet automne ont été annulées. Nous donnons une bien piètre image de notre municipalité dont nous faisons partie. Nous devenons très « passifs » en ce qui concerne la communication. En effet nous avons la newsletter qui s'adressait aux personnes intéressées et qui se sentaient concernées. Aujourd'hui la communication interne passe par les réseaux dits sociaux. Ça impose une inscription à Facebook et nécessite de se connecter en permanence pour savoir ce qui se passe. Penses-tu revenir à quelque chose de plus accessible qu'est la newsletter ?

> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35

COMMUNICATION

- La communication évolue au fil de la mandature.
- Vous avez été conviés à anticiper ces changements lors de réunions en 2020, mais la plupart d'entre vous n'ont pas souhaité participer.
- Pour la communication interne (entre élus ou agents) elle demeure identique par mail, sms ou téléphone.
- Effectivement la communication « externe » passe par les réseaux sociaux dans un souci de diffusion rapide de l'information, mais également des articles concernant la commune sont publiés plusieurs fois par semaine dans la presse écrite.
-
- L'ensemble de la population peut également trouver l'information grâce au magazine municipal qui paraît de manière bimestrielle alors qu'auparavant le bulletin était édité 3 fois par an.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- La distribution de divers documents (bulletin municipal, guide des associations) aux habitants n'est plus faite par les élus. Est-ce devenu la norme ?

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

COMMUNICATION

- Certains secteurs sont toujours faits par les élus disponibles et qui le souhaitent. Qu'ils en soient ici ce soir vivement remerciés.
- Les agents volontaires distribuent sur le reste de la commune, cela permet une distribution rapide et pratiquement uniforme pour l'ensemble des administrés.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Il n'est pas fait mention de l'existence du comité des fêtes dans le guide des associations.
- N'aurait-il pas été judicieux de se servir de ce support pour lancer un appel aux volontaires

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

COMMUNICATION

- Le but du guide des associations est de pallier à l'absence du forum (annulé en raison des consignes sanitaires) et de faire connaître la vie associative et les activités proposées sur la commune, pas de recruter des volontaires pour une association en sommeil.

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

- Quand est prévu le
prochain bulletin

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

COMMUNICATION

- Courant octobre

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Comment se fait-il que des courriers adressés à l'ensemble du conseil ne nous soient pas transmis

> Question posée par mail le jeudi 8 juillet 2021 à 21 h 49

COMMUNICATION

- Normalement les courriers adressés au Conseil Municipal sont transmis à l'ensemble des membres.
- Le secrétariat sera plus attentif à la transmission des courriers reçus.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Les racines des platanes causent des dégâts et soulèvent le dallage. Est-il prévu de reprendre ceux-ci afin de sécuriser Les pavés du village

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

CADRE VIE

- Ces travaux seront prévus dans le cadre d'un programme « Aménagement du Centre Bourg ».

Groupe d'élus
Sainte Colombe, notre
passion commune

- Une crèche sur le TAG a été évoqué. Qu'en est-il?

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

INTERCOMMUNALITE

- La commune n'est pas au courant.
- Projet d'une micro crèche privée sur le territoire non abouti pour le moment.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Est-ce que le dossier concernant la reprise du centre de loisir a avancé ?
Que devient le personnel de l'agglomération ?

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

INTERCOMMUNALITE

- Les avancées du transfert de l'Accueil de Loisirs pourront avoir lieu uniquement si la fusion de l'Agglomération d'Agen et la Communauté des Communes de la PAPS (Porte d'Aquitaine en Pays de Serres) a lieu. Le résultat sera connu courant du mois de décembre.
- Dans le cas d'un transfert de compétences, le service sera maintenu et le personnel conservera son statut et son emploi au sein de la mairie comme le prévoit 5211-4-1 du CGCT

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Nous souhaitons que les différents comptes-rendus des commissions de l'agglo soient transmis à tout le conseil municipal.

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

INTERCOMMUNALITE

- Les commissions de l'Agglomération d'Agen ont pour vocation de faire remonter des avis au Bureau / Conseil d'Agglo qui seul reste décisionnaire.
- L'ensemble des documents présentés dans ses deux instances sont transmis dès que le secrétariat de mairie en est destinataire à l'ensemble des élus municipaux.
- Pour le reste, il appartient au président de chaque commission de procéder à la diffusion (ou non) des documents de travail qui peuvent contenir des informations confidentielles ou ne devant pas être divulguées au-delà des membres de la commission dans l'attente de leur proposition et de la validation par l'instance décisionnaire.
- Il est pris note de cette demande.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- L'inauguration de la nouvelle mairie est-elle prévue avec visite de celle-ci pour tous les élus ?

*> Question posée par mail le lundi 20 septembre
2021 à 18 h 35*

VIE COMMUNALE

- En raison de la crise sanitaire, il n'est pas prévu d'inauguration de la mairie pour l'instant.
- Une visite des locaux pourra être organisée pour le Conseil Municipal avant le début de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Il est rappelé que les élus peuvent venir visiter les locaux quand ils le souhaitent aux heures d'ouverture.

Groupe d'élus Sainte Colombe, notre passion commune

- Les panneaux posés par le département sur la D296 sont régulièrement détruits ou retirés. Les riverains se plaignent toujours du passage de camions surtout la nuit sur cette route qui leur est interdite. Les panneaux sont posés dans un bout de tuyau. Ça les rend amovibles. Est-il possible que le droit de police du maire intervienne dans ce secteur ?

- *> Question posée par mail le lundi 20 septembre 2021 à 18 h 35*

VIE COMMUNALE

- Les dégradations ou autres incivilités sont systématiquement remontées à la Gendarmerie, pour l'ensemble de la Commune.
- Le pouvoir de police du Maire est limité, les actualités le prouvent.
- Les arrêtés (zone d'agglomération et 30 km) ont été pris et la signalétique adéquate a été mis en place sur ce secteur.